

Eric LANDOT
Diplômé de Sciences Po Paris
Docteur en droit public

Guillaume GLENARD
Agréé de droit public

Evangelia KARAMITROU-MAGUERES
DESS administration publique

Yann LANDOT
DEA droit public
DESS administration publique

Nicolas POLUBOCSKO
Docteur en droit public

Lauren CRANCE
Master 2 droit public approfondi

Avocats associés

Gabriel DUBOIS
Master 2 administration générale
Master 2 droit public fondamental

Marie GOUCHON
Master 2 droit public des affaires achat public

Estelle POIRÉ
Master 2 cadres territoriaux et environnementaux

Avocats pré-associés

Charles FOUACE
Master 2 droit public des affaires

Benjamin GIRARDO
Docteur en droit européen

Rafael GUTIERREZ
Master 2 droit public

Mathilde IFCIC
Master 2 droit public des affaires

Avocats seniors

Arnaud BAUMGARTNER
Master 2 droit public financier

Laura BOISSONNET
Master 2 droit des collectivités territoriales

Antoine LENAIN
Master 2 contentieux public
Master 2 droit de l'environnement

Marie MARTINANGELI
Master 2 droit public approfondi
Master 2 contentieux public

Thomas SAINTE THÉRÈSE
Master 2 droit public financier

Avocats confirmés

Badis BAKIR
Master 2 droit public des affaires et contrats publics

Marig DOUCY
Master 2 contentieux publics

Jacques ERNST
Master 2 droits de l'Homme

Anais HEBERT
Master 2 droit public

Farid MAFAMANE
Master 2 droit des affaires - juriste du sport

Deyana STEFANOVA
Docteure en droit

Avocats

Laura LATTANZI
Ingénieure
Master 2 droit international et européen de l'Environnement

Etienne GALLOUIN
Master 2 droit de l'environnement

Thomas MANCUSO
Master 2 droit de la régulation et des contrats publics
Master 2 philosophie du droit et droit politique

Dimitri VIGUIER
Master 2 Droit public des affaires

Estelle VILELA
Master 2 droits de l'Homme et Union européenne

Consultants

Contacts pour l'administration et les finances du cabinet :

Carla DE OLIVAL
Responsable administratif et financier

Elodie VAHE
Assistante



Landot & Associés
Avocats à la Cour

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 079-200069755-20260616-DP20260141-AU

Par courrier électronique

Objet : Recours contentieux
PLUi-H – consorts
Lampetaz

*Affaire suivie par Ola ALHUSSIN,
Cheffe de service Affaires Juridiques*

*Affaire suivie au sein du cabinet par
Maîtres Nicolas Polubocsko et Estelle Poiré*

M. FABRICE MICHELET

Président

Communauté de communes Mellois
en Poitou

Les Arcades - 2, place de
Strasbourg
CS 60048 - 79500 Melle

Paris, le 8 juin 2026

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, je vous confirme notre disponibilité pour analyser et préparer un mémoire en défense en réponse au recours contentieux formé par les consorts Lampetaz à l'encontre de la délibération du 5 mars 2026 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes Mellois en Poitou.

Je vous remercie pour la confiance que vous témoignez envers notre Cabinet.

De tels recours peuvent s'avérer particulièrement chronophages lorsqu'il s'agit d'assurer une défense rigoureuse et approfondie du PLUi, dans cette perspective, nous vous proposons de défendre les intérêts de la Communauté de communes aux conditions suivantes :

- Un montant forfaitaire de 250 € HT correspondant aux frais administratifs d'ouverture de dossier et à notre constitution auprès du Tribunal administratif de Poitiers.

- **L'application d'un taux horaire de 137 € HT dans les limites suivantes :**

➤ Analyse des pièces du dossier, recherches juridiques, rédaction d'un mémoire en défense : **3288 € HT maximum**, soit 24 heures maximum (Il s'agit seulement d'un plafond dans la limite duquel nos prestations sont facturées en fonction du nombre d'heures effectivement réalisé, ce qui peut conduire à un total inférieur audit plafond, mais non supérieur.) ;

11, bd Brune - 75014 Paris — Tél. : 01 42 84 99 84 — contact@landot-avocats.net

Palais : P0140 - SIRET 504 575 432 00035 — APE 6910z - TVA FR 83504575432

<http://blog.landot-avocats.net>

www.landot-avocats.net



- Le cas échéant, rédaction de tout mémoire complémentaire : 2055€ HT (Il s'agit seulement d'un plafond dans la limite duquel nos prestations sont facturées en fonction du nombre d'heures effectivement réalisé, ce qui peut conduire à un total inférieur audit plafond, mais non supérieur.) ;
- Représentation à l'audience devant le Tribunal administratif de Poitiers : 850 € HT, ce montant incluant les frais de transport ;
- Le cas échéant, rédaction d'une note en délibéré à l'issue de l'audience : 600€ HT (Il s'agit seulement d'un plafond dans la limite duquel nos prestations sont facturées en fonction du nombre d'heures effectivement réalisé, ce qui peut conduire à un total inférieur audit plafond, mais non supérieur.).

Pour toute prestation complémentaire, notre intervention serait effectuée au prorata du temps passé sur la base d'un taux horaire de 137 € HT (le volume de cette prestation ne pouvant être déterminé à l'avance).

En espérant que cette proposition soit favorablement retenue, nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations et vous prions de croire, Monsieur le Président, Cher Monsieur, en l'assurance de notre dévouement.

Pour la Selarl d'avocats
Landot & associés



Eric Landot

Les missions accomplies pourront être mentionnées dans les supports de communication du cabinet Landot & associés, avec éventuelle mention d'un contact joignable et de votre logo. Si vous ne souhaitez pas que nous fassions état des missions accomplies dans nos supports de communication, je vous remercie par avance de bien vouloir nous l'indiquer expressément.